

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025- 175

DECISION MUNICIPALE

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE TRAVAUX DE CREATION D'UNE CARRIERE HIPPIQUE

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription à l'article **2312** du budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du 9 septembre 2025,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché travaux de création d'une carrière hippique avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire	Montant € HT
1 : Carrière hippique avec arrosage par subirrigation, fourniture et pose de clôtures, portails, portillons en bois	CONCEPT SOL	214 360,74 €
2 : Espaces verts (abattage, dessouchage, engazonnement)	LITTORAL ESPACES VERTS	10 040,00 €
3 : Chemin calcaire, terre-pierre	SARL DAMBRICOURT	21 300,00 €
4 : Menuiseries équestre	MENUISERIE PYNTHE	17 753,96 €
5 : Réseau électrique	S.E.V.E (SOCIETE D'ESPACES VERTS ET D'ENVIRONNEMENT)	21 264,56 €

Article 2 : Les dépenses seront imputées à l'article **2312** du budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 16 SEP. 2025
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 16 SEP. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 16 SEP. 2025